

Réuni le 20 octobre 2017, sous la présidence de Monsieur DARNAULT Joël, le conseil municipal de Rivarennnes a pris les décisions suivantes :

I- Travaux

- Le curage de la mare des Virelaids est fait (Entreprise Bourbon) et le curage de fossés sur 4 tronçons de chemins est en cours, le tout à hauteur de 7775 € H.T.
- Le syndicat de voirie de St Gaultier : réfection de la voie communale « La Croix de Pierre » et la rue de la Marche (chemin qui monte chez M. Beaujean).
- Les Berges de la creuse (descente au pont) Aménagement prise dans l'année par le « SIAMVB ».
- Approche environnementale de l'Urbanisme : Redémarrage de l'opération : cahier des charges, règlementation, loi sur l'eau, permis d'aménager, subventions.
- Signature de la vente du terrain à côté de la MAF (11€ le m²)
- Autorisation et demande de devis à la SERC pour mettre un bateau de 3 m face au terrain vendu.
- Panne du taille haie (réparation pas possible) achat nouvel taille haie 432.50 H.T. (entreprise DUPIN)

II- Demande de subvention

- Demande de subvention : société d'études historique de St Gaultier : le conseil municipal accorde une subvention de 150€ pour la création d'un livre (sur la commune de Rivarennnes).
- Demande de subvention : l'épicerie sociale le coup de pouce : 179.10 €

III- Bibliothèque reprise d'activité

- Réouverture de la bibliothèque le samedi matin de 10h à 12h. De nombreux nouveaux bénévoles assurent la permanence au public.

IV- Changement d'horaires de la mairie

- Changement des horaires de la mairie à partir du 06/11/2017 :
 - le lundi, mardi, mercredi, jeudi, de 09h à 12h,
 - le vendredi de 14h à 16h30,
 - et le samedi matin (**uniquement les samedis semaine paire**) de 09h à 12h

V- Questions diverses

- PLUi : réception du diagnostique
- Demande de l'utilisation de la salle des fêtes pour les temps d'activités périscolaires par l'école de Rivarennnes.